

SEANCE DU 31 JUILLET 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trente et un du mois de juillet, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 19 heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15

PRÉSENTS : 11

VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 24 juillet 2025

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, MOULY Josette, BOREL Jérôme, MILLER Nathalie, GIRARD Alain, CHARBONNIER Nadine, DELRIEU Agnès, SUCHET David, AGUES Nicolas.

EXCUSES : DUBOST Séverine procuration à DURIN Sylvain, NIGON Florent procuration à SUCHET David, DEFRETIÈRE David procuration à BOURNAT Stéphane.

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : SUCHET David

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 3 juillet 2025.

Le Maire propose l'ajout de trois points supplémentaires à l'ordre du jour, le renouvellement de la mission assistance retraite du Centre de Gestion du Puy de Dôme, la création du n°3 bis Les Granges et la rétrocession de la concession POLIN.

1 – TRANSFERT COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Actuellement la commune délègue la compétence assainissement via une convention de prestation au Syndicat Sioule et Morge. Cependant au 31 décembre le syndicat ne souhaite plus assurer de prestations pour les communes.

Ainsi seuls les transferts de compétences seront proposés.

A l'image de l'eau potable, le transfert de la compétence assainissement concerne l'intégralité des ouvrages d'assainissement collectif (réseaux, stations...).

A compter de la date du transfert, ces derniers sont mis à disposition du Syndicat de Sioule et Morge à titre gratuit. Le Syndicat a alors la charge de l'exploitation de ces ouvrages, des travaux éventuels et des études à mener (diagnostic de réseaux assainissement, étude pour des projets de construction ou de mise aux normes...).

Le Syndicat fixe également le montant des redevances d'assainissement et en perçoit le produit.

A ce jour, la commune ne dispose pas des moyens humains et techniques pour assurer cette compétence. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le transfert de la compétence « assainissement collectif » au Syndicat Mixte de Sioule et Morge à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le transfert de la compétence se fait sous les conditions suivantes :

- Mise à disposition du Syndicat de l'ensemble des biens meubles et immeubles relatifs à l'exercice de la compétence,
- Mise à disposition du Syndicat des subventions qui ont financé ces biens, y compris les subventions à percevoir, telles que celles du Département, de l'Agence de l'Eau et le FCTVA,

- Transfert au Syndicat de l'ensemble des emprunts rattachés aux biens relatifs à la compétence « assainissement collectif »,
- Transfert au Syndicat des résultats de clôture du budget « assainissement collectif » de la commune.

VOTE POUR : 14

2 – ADHESION DE HUIT COMMUNES AU SYNDICAT SIOULE ET MORGE

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la délibération prise par le Comité Syndical du Syndicat de Sioule et Morge en date du 21 juin 2025, concernant l'adhésion des communes de Bussières près Pionsat, Château sur Cher, La Cellette, Le Quartier, Roche d'Agoux, Saint Maigner, Saint Maurice près Pionsat et Vergheas au syndicat précité, pour la compétence « eau ».

Il est demandé à l'ensemble des membres du syndicat d'accepter l'adhésion de ces communes.

VOTE POUR : 14

3 – FONDS SOLIDARITE LOGEMENT 2025

Comme chaque année, le Conseil départemental propose aux collectivités de participer au Fonds de solidarité logement. Le Maire propose de participer à hauteur de 200 € pour 2025.

VOTE POUR : 14

4 – RENOUELEMENT ASSURANCE STATUTAIRE

Le contrat d'assurance statutaire qui permet à la collectivité une prise en charge des maintiens de salaires des agents CNRACL en maladie/invalidité /décès arrive à échéance. Le CIGAC propose un renouvellement du contrat d'assurance statutaire à un taux de 7.54 % pour la période du 01/01/2026 au 31/12/2029.

VOTE POUR : 14

5 – ADHESION

Le Centre de Gestion propose une mission d'assistance retraites pour les agents CNRACL (fonctionnaires). Cette mission est proposée pour un coût de 85 euros/an. La convention d'adhésion proposée est de 3 ans sur la période du 01/01/2026 au 31/12/2028.

Le maire propose de renouveler cette convention.

VOTE POUR : 14

6 – CREATION NUMEROTAGE 3 BIS LES GRANGES

Il y a lieu d'attribuer le numéro 3 Bis Les Granges à Monsieur DUBOST Alexandre situé sur la parcelle ZM 162.

VOTE POUR : 14

7 – RETROCESSION DE LA CONCESSION POLIN

Monsieur JEANSON Marcel, domicilié 9 rue Anatole France – 94460 VALENTON demande la rétrocession de la concession perpétuelle (n°440) achetée le 14/05/2013 au prix de 200 euros située en allée M.

La concession se trouvant vide de toute sépulture. Le concessionnaire propose de céder le monument funéraire.

La concession est rétrocédée à la commune au prix de 1 €.

Le Maire propose d'approuver la rétrocession.

VOTE POUR : 14

INFORMATIONS DIVERSES

- Camping :
 - Le 15 juillet un contrôle du camping municipal La Prade a eu lieu par le service « concurrence, consommation et répression des fraudes » de la Préfecture. Plusieurs petits manquements à la réglementation ont été constatés et font l'objet d'un rapport de contrôle qui présente les mesures nécessaires afin de remédier à ces manquements. Il s'agit par exemple d'absence de n° de téléphone d'urgence, de l'affichage du règlement intérieur, de l'absence de registre pour la laverie, information sur l'âge des lits pour enfants, etc.
 - Les réservations au camping sont en baisse cette année. Ce qui confirme la tendance générale sur le territoire Français. Toutefois les vacanciers arrivent au dernier moment. Le camping nécessite beaucoup de temps de travail de la part des agents communaux mais également des élus. La municipalité souhaite travailler sur la possibilité ou non de mettre le camping en gestion afin de se recentrer sur ses missions prioritaires de services publics. La commission camping va donc travailler dès le mois de septembre sur ce point.
- Préfecture de l'Allier : Une copie de l'arrêté préfectoral a été reçue par la Préfecture de l'Allier autorisant la société SAS Imerys Beauvoir à réaliser des sondages miniers sur les communes d'Echassières, Nades et Lalizolle.
- Le règlement de boisement de la commune datant de 1980 est caduc depuis 1990. Un travail de renouvellement de ce règlement est en cours par le Conseil départemental.
- Fibre : les derniers travaux de mise en place de la fibre sont en cours sur la commune et devraient s'achever en 2026.
- Conseil départemental 63 :
 - Notification de subvention de 30 000 euros pour la création de deux logements au-dessus de la boulangerie.
 - La répartition du Fonds départemental de péréquation des additionnelles aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux (année 2024) est en baisse de 8.89 % par rapport à 2023 (conséquence du net recul du volume des transactions du marché de l'immobilier). La dotation pour la commune est donc impactée et est donc de 16 799.03 euros pour l'année 2024.
- SDIS 63 : Afin d'améliorer la distribution de secours, le plan de déploiement de la commune a été modifié de la façon suivante :

	RANG 1	RANG 2	RANG 3	RANG 4	RANG 5	RANG 6	RANG 7	RANG 8	RANG 9
SERVANT CENTRE	SERVANT	MENAT	ST-ÉLOY-LES-MINES	MONTAIGUT-EN-COMBRAILLES	ST-PARDOUX	CODIS 03 (BELLENAVES)	BLOT-L'ÉGLISE	CODIS 03 (EBREUIL)	ST-GERVAIS-D'AUVERGNE
SERVANT NORD	SERVANT	ST-ÉLOY-LES-MINES	MENAT	MONTAIGUT-EN-COMBRAILLES	CODIS 03 (BELLENAVES)	ST-PARDOUX	ST-GERVAIS-D'AUVERGNE	CODIS 03 (EBREUIL)	PIONSAT

- Une réunion de lancement du recensement est organisée en novembre pour le recensement de 2026. Gilles CHAMPOMIER est en charge du dossier.
- PLU : atelier de travail prévu le 22 septembre à Lapeyrouse.
- Les gérants du restaurant communal « Les pêcheurs » souhaitent une régularisation amiable sur de nombreux points. Une entrevue a été réalisée ce mardi. Il y a nécessité de les rencontrer une nouvelle fois afin de solutionner au mieux la situation.
- Lundi 28 juillet réunion de préparation de travaux de la traverse de bourg avec les 3 entreprises retenues, le Conseil départemental 63 et l'architecte. Le début des travaux est prévu dès le 9 septembre. La 1^{ère} section de travaux sera le carrefour de la D18 et D92 devant le multiservice. La 2^{de} section sera au niveau du poids public, la 3^{ème} section sera la route d'Ebreuil/rue des Semences et la 4^{ème} section sera la route de Menat. Le transport scolaire va être sollicité afin de modifier son lieu d'arrêt au niveau du lotissement Le Buisson.
- Lundi 28 juillet réunion avec le cabinet d'architecture en charge du projet de réhabilitation de l'ancienne boulangerie et création de deux logements à l'étage. Présentation de l'avant-projet définitif et le dossier de consultation des entreprises est en cours (10 lots sont prévus). Le permis

de construire est en cours d'instruction. Le lancement de l'appel d'offre est prévu pour cette fin d'année.

- CCPSE :
 - Sieste musicale vendredi 1^{er} août au plan d'eau
 - Atelier numérique mardi 5 août à la mairie
- APAVE : courrier de résiliation du contrat de vérification des aires de jeux car l'entreprise est en manque de personnel et n'a pas pu assurer la prestation en 2024 et ne le pourra pas encore cette année. Un nouveau devis a été obtenu de la part de l'entreprise Soléus.
- Baignade : la qualité de l'eau du plan d'eau ne permet pas la baignade qui est par ailleurs interdite pour faute de surveillant de baignade. Un mail a été adressé à l'ARS et en copie au laboratoire d'analyse afin de cesser les prélèvements et analyses.
- EM Bois est actuellement sur les toitures du poids public et des wc publics du bourg (suite à la grêle 2022). De nombreux travaux sont prévus prochainement par l'entreprise sur les toitures des bâtiments communaux.
- Fête patronale samedi 2 et dimanche 3 août.

La séance est levée à 21h10